



Contrôle des habitants  
Av. du Temple 8  
Case postale 56  
1462 Yvonand  
Tél. : 024/557.73.08  
[controle.habitants@yvonand.ch](mailto:controle.habitants@yvonand.ch)

## Recensement des chiens

---

En application des règlements cantonaux, la Municipalité informe les propriétaires ou détenteurs de chiens, qu'ils sont tenus de déclarer au contrôle des habitants **d'ici au 1er mars 2018**

- les chiens acquis ou reçus en **2017**,
- les chiens nés en **2017** et restés en leur possession,
- les chiens vendus, décédés ou donnés au cours de l'année 2017, pour radiation,
- **les chiens qui n'ont pas encore été annoncés** et toutes les modifications qui sont intervenues dans le courant de l'année 2017.

Les propriétaires, dont les chiens sont déjà déclarés, sont dispensés de les inscrire à nouveau.

Les propriétaires au bénéfice de prestations complémentaires AVS/AI et du revenu minimum d'insertion (RMR) doivent nous faire parvenir une copie de la décision 2017 afin de pouvoir obtenir une exonération de l'impôt sur les chiens.

Vous trouverez **le formulaire d'annonce de chien** au guichet de la commune, ou sur le site internet d'Yvonand. Il est également possible de nous le demander par courriel à l'adresse [controle.habitants@yvonand.ch](mailto:controle.habitants@yvonand.ch).

Nous vous remercions par avance de votre collaboration.

Contrôle des habitants  
Yvonand